

Le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre à neuf heures trente minutes, sur convocation du Président en date du trois décembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
5. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz,
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
8. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

10. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M de MENTHON,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à M. PELLICIER,
3. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller Communautaire CC Pays Evian Vallée d'Abondance, ayant donné procuration à Mme FAUDOT,
4. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné procuration à M. EVERAERE,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. THEVENET,
6. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donnée pouvoir à Mme BLANC,
7. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, pouvoir donné à M. BOCHATON,

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,
2. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
4. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
5. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton 2,
6. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente CA du SDIS 74,
8. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
9. M. François ASTORG, Maire d'Annecy,
10. M. DESAIRE Emmanuel, Maire-adjoint de Groisy,
11. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
12. M. Serge BEL, Maire de Messery,

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

Vu le courrier de demande de subvention de l'Amicale du personnel du CDG74 en date du 22 octobre 2024,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention faite par le Président de l'Amicale du personnel du CDG74 pour l'année 2025.

A l'appui de sa demande, l'Amicale du personnel du CDG74 a fourni un budget prévisionnel établi comme suit :

- dépenses : 4.650,00 €

- recettes : 4.650,00 €

Pour équilibrer son budget, l'Amicale du personnel du CDG74 sollicite une subvention d'un montant de :

- 2 700,00 € pour le fonctionnement de l'Amicale du personnel du CDG74 (organisation de nouvelles activités, goûter de Noël, repas de fin d'année, etc.),

Comme pour les années précédentes, Monsieur le Président propose d'effectuer un versement en 2 fois de la subvention :

- Un versement immédiat de 1 350,00 € après le vote du budget 2025,

- Un second versement conditionnel plafonné à 1 350,00 € dans le courant du second semestre, après fourniture par l'Amicale du personnel d'un bilan des activités effectuées au premier semestre, de l'exécution budgétaire déjà réalisée et des activités programmées sur le second semestre.

Il convient de préciser que l'Amicale du personnel a obtenu, les subventions suivantes les années antérieures :

- 2022 : 2800 euros
- 2023 : 3500 euros
- 2024 : 1700 euros

L'augmentation pour l'année 2025 est justifiée par la préparation de l'anniversaire des 35 ans de l'association, ainsi que par la reprise de l'activité yoga dans les nouveaux locaux.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 700,00 € à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2025.

ACCÉPTE les modalités de versement telles que proposées à savoir :

- Un versement immédiat de 1 350 € après le vote du budget 2025,
- Un second versement conditionnel plafonné à 1 350 € dans le courant du second semestre après fourniture par l'Amicale du personnel d'un bilan des activités effectuées au premier semestre et de l'exécution budgétaire déjà réalisé et des activités programmées sur le second semestre,

INSCRIT au budget 2025 les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 30 DEC. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 16 décembre 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT,


Antoine de MENTHON

